

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/9057
8 mars 1969

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 8 MARS 1969 ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT
D'ISRAEL

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler d'urgence votre attention sur le fait qu'une grave attaque armée a été lancée aujourd'hui contre Israël par les forces militaires égyptiennes dans le secteur du canal de Suez.

A 17 h 32, heure locale, les forces armées égyptiennes ont ouvert un barrage d'artillerie tout le long du secteur du canal. Malgré les tentatives répétées de la part des observateurs militaires des Nations Unies pour obtenir un cessez-le-feu, l'attaque égyptienne se poursuit toujours d'après les dernières nouvelles. Bien que les forces israéliennes aient cessé le feu à plusieurs reprises, le tir des Egyptiens ne s'est pas arrêté. Au moment où nous écrivons (15 h 30 heure de New York) les combats se concentrent dans la région de Port Tewfiq, avec des tirs sporadiques de la part des Egyptiens dans d'autres secteurs. Les forces israéliennes ne ripostent, en état de légitime défense, que dans la zone de Port Tewfiq.

L'attaque d'artillerie a été précédée ce matin par une incursion de 4 MIG 21 égyptiens dans l'espace aérien du Sinaï. Les forces aériennes israéliennes ont abattu un de ces avions. Son pilote a été blessé mais a réussi à quitter l'avion et se trouve entre les mains des Israéliens. Il n'y a pas eu de perte d'aéronefs israéliens.

On se souviendra que, depuis plusieurs semaines, les actes d'agression égyptiens ont augmenté considérablement dans le secteur du canal de Suez. Dans de nombreux rapports, le général Odd Bull a signalé des tirs incessants de forces égyptiennes contre les positions israéliennes. Ces attaques égyptiennes ont suscité une expression d'inquiétude de la part du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du général Bull (S/7930/Add.115 du 11 février 1969 et S/7930/Add.127 du 28 février 1969). On constatera que les forces israéliennes

se sont pendant plusieurs semaines abstenues de riposter. Outre les tirs, les autorités égyptiennes ont récemment intensifié les opérations de guerre terroriste contre Israël et, en particulier, les raids de mines par-dessus le canal. Ces actes d'agression égyptiens ont fait l'objet de lettres que j'ai adressées au Président du Conseil de sécurité le 12 février 1969 (S/9004) et le 13 février 1969 (S/9009).

L'attaque d'aujourd'hui, qui constitue une violation de la plus haute gravité du cessez-le-feu, a tué un Israélien et en a blessé dix.

Je me réserve le droit de présenter d'autres renseignements aussitôt qu'ils seront connus.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer la présente lettre en tant que document officiel du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des
Nations Unies :

(Signé) : Yosef Tekoah